



**Service du
développement
économique**

182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1
Téléphone : 819 732-3254

www.ville.amos.qc.ca

309 P NP **DM7**

Projet d'exploitation du gisement de nickel
Dumont à Launay

6211-08-013

Mémoire concernant l'exploitation du gisement de nickel de Dumont par Royal Nickel Corporation

Préparé pour la commission d'enquête du
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Amos, juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Répondants.....	3
2. Présentation de l'organisation	4
2.1. Ville d'Amos	4
2.1.1. Le Service du développement économique.....	5
3. Résumé du positionnement.....	6
4. Analyse	7
4.1. Intérêt pour le projet.....	7
4.2. Infrastructures et qualité de vie	9
4.3. Emplois et retombées économiques	10
4.4. Retombées sociales et occupation du territoire	13
4.5. Implication de la Ville d'Amos dans le projet.....	13
4.6. Impacts négatifs envisagés.....	14
5. Conclusion	16
Annexe 1	18

1. Répondants

Nom : M. Guy Nolet, directeur général

Ville d'Amos

Téléphone : 819 732-3254, poste 220

Adresse courriel : guy.nolet@ville.amos.qc.ca

Nom : Mme Maryse Thibault, directrice

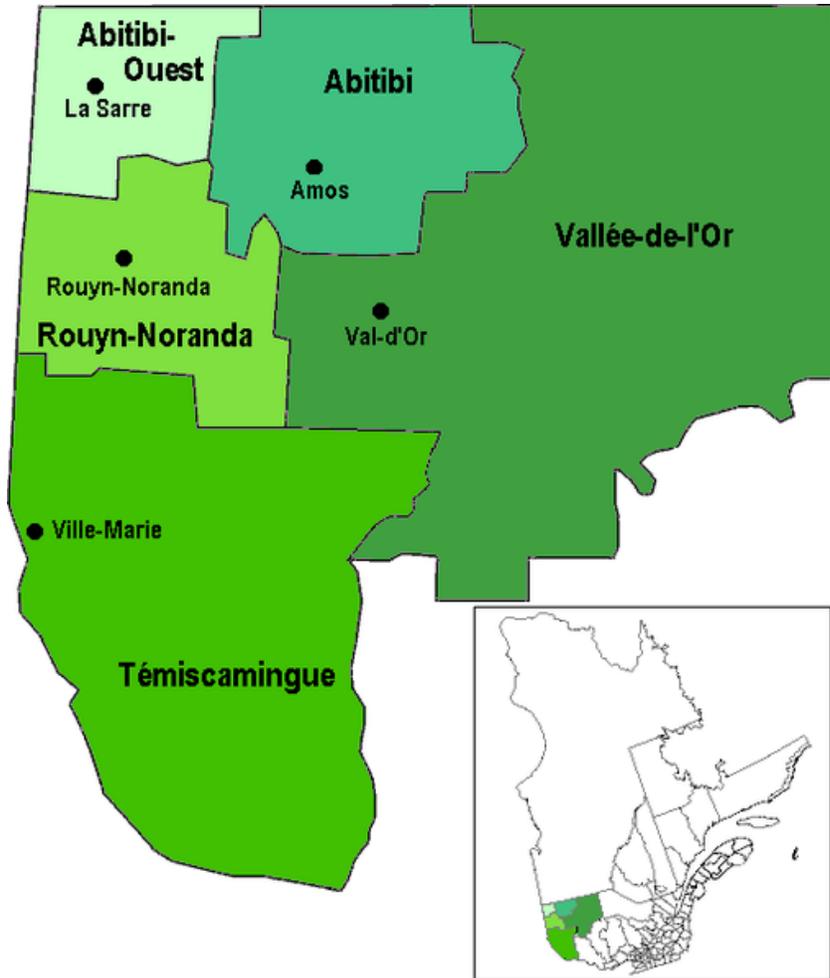
Service du développement économique de la Ville d'Amos

Téléphone : 819 732-3254, poste 250

Adresse courriel : maryse.thibault@ville.amos.qc.ca

2. Présentation de l'organisation

2.1. Ville d'Amos



L'occupation du territoire d'Amos remonte à 1910, au moment où le chemin de fer transcanadien fit la jonction avec la rivière Harricana, voie de communication essentielle en cette période du début du XXe Siècle. L'émission de la première charte municipale eut lieu en 1914, il y a 100 ans cette année. Première ville de l'Abitibi et située en son centre géographique, Amos a joué un rôle prépondérant durant la colonisation de la région, reliant les nouveaux centres urbains et miniers entre eux.

De par sa localisation et par l'abondance de ses richesses naturelles, le secteur primaire (activités agricoles, forestières et minières) s'est rapidement développé. Ces opportunités ont permis à Amos de devenir un centre administratif, commercial et religieux d'importance en région. Avec les années, le milieu a vu naître une industrie de fabrication d'équipements et de services associés au secteur primaire, dont le déploiement a même dépassé, pour certaines entreprises, les frontières de la région.

Aujourd'hui, la ville d'Amos a une population de 12 671 habitants et est la ville-centre de la MRC d'Abitibi qui compte 24 820 habitants. Elle a pour mandat de fournir à ses quelque 13 000 citoyens des services municipaux de qualité, au meilleur coût possible, afin de soutenir la diversification économique, l'amélioration du milieu et la qualité de vie et ainsi contribuer au développement de la fierté et du sentiment d'appartenance des Amossoises et Amossois à leur ville.

2.1.1. Le Service du développement économique

Le Service du développement économique de la Ville d'Amos a pour mission de stimuler le développement économique de son territoire en facilitant l'expansion des commerces et des industries existants et l'implantation de nouvelles entreprises en collaboration avec les intervenants du milieu (CLD, SADC, CCICA, les différents ministères, etc.). Il soutient les initiatives d'affaires des individus et des entreprises par son accompagnement et ses outils afin de favoriser la croissance économique d'Amos et d'accroître la richesse collective du milieu.

3. Résumé du positionnement

La Ville d'Amos comprend toute l'importance de la réalisation du projet Dumont de Royal Nickel Corporation (RNC). Elle en saisit l'ampleur, en terme physique et en ressources demandées pour le réaliser, mais anticipe aussi les impacts économiques et sociaux qu'il aura sur son milieu immédiat. Assurément, le déploiement du projet Dumont constituera une situation unique dans l'histoire de notre région.

À la lumière des éléments analysés, tant en infrastructures que les répercussions sur la qualité de vie, la création d'emplois et les retombées économiques et sociales, que les effets sur l'occupation du territoire, y incluant un argumentaire dans les pages suivantes, la Ville d'Amos appuie la réalisation du projet Dumont de la minière Royal Nickel Corporation.

4. Analyse

D'entrée de jeu, il est important de rappeler que le projet Dumont se réalisera dans les municipalités de Launay, Trécesson et Berry. De ce fait, la Ville d'Amos ne sera pas directement impactée par le projet. Toutefois, nous suivons ce projet depuis le tout début en raison des impacts indirects anticipés pour la Ville d'Amos. Nous avons accordé de l'attention aux différentes étapes réalisées jusqu'à maintenant et nous poursuivons le travail en ce sens.

4.1. Intérêt pour le projet

Depuis les débuts dudit projet, la Ville d'Amos, plus particulièrement son Service du développement économique, suit de très près le déploiement du projet Dumont de Royal Nickel puisqu'il s'agit d'un projet économique d'une très grande ampleur. En effet, plus de 120 millions \$ ont été injectés dans Dumont jusqu'ici et près de 3 milliards \$ en retombées sont attendus lors de la construction, sans compter le nombre d'emplois directs et indirects.

Par le passé, la Ville d'Amos a vu la réalisation de projets d'envergure sur son territoire, telle l'usine de papier journal Donohue-Normick dans les années 80 (devenue Produits forestiers Résolu). Quant au dernier projet d'importance ayant été réalisé en sol Amossois, il s'agit de la réalisation d'une usine fabricant du LVL (Laminated veneer lumber) en 2004, mais qui, malheureusement, a dû interrompre ses activités en 2008 à cause de la crise de l'immobilier aux États-Unis, précurseur de la « Grande Récession » que l'on vient tout juste de traverser.

La Ville d'Amos a déjà démontré sa capacité de pouvoir accueillir des travailleurs, venant de l'extérieur, désireux de s'installer dans notre milieu et ainsi participer à la construction de grands projets. Encore aujourd'hui, elle se prépare à en accueillir de nouveau qui pourraient bénéficier des avantages qu'Amos propose. Un exercice de réflexion a d'ailleurs été mené à l'interne afin de déterminer quel

serait le maximum de nouveaux citoyens que la Ville d'Amos serait en mesure d'accueillir sans affecter l'équilibre déjà en place sur le territoire.

En voici un résumé :

Les constats :

- La Ville d'Amos possède des infrastructures de loisir et de culture (aréna, bibliothèque, parcs, salle de spectacle, sentiers récréatifs, etc.) pouvant desservir adéquatement une population comparable à celle de Val-d'Or ou de Rouyn-Noranda sans problème avoisinant 41 000 et 43 000 citoyens;
- Lorsque nous comparons la Ville d'Amos à d'autres municipalités telles que Rivière-du-Loup, Magog ou Sept-Îles, nous remarquons que nous avons un nombre satisfaisant et diversifié d'infrastructures;
- Au niveau de l'alimentation en eau potable, nos infrastructures de distribution et les ressources hydriques disponibles nous permettraient de répondre aux besoins d'une population d'environ 20 000 à 25 000 personnes. Notons cependant que nos infrastructures de traitement des eaux usées sont plus limitées. L'équipement actuel nous permettrait de desservir une population totale de 15 150 citoyens, ce qui nous laisse une marge nous permettant d'accueillir 2 500 citoyens;
- La Ville d'Amos est une municipalité attrayante de par la qualité de ses services de santé, de ses écoles et de sa vitalité culturelle;
- Les investissements de la Ville dans le secteur de la culture (festivals et événements) font en sorte de contribuer au recrutement et à la rétention des professionnels;
- En tant que ville principale de la MRC d'Abitibi et porte d'entrée vers le Nord québécois, la Ville d'Amos dispose de 2 parcs industriels où se trouvent de nombreuses entreprises et industries.

4.2. Infrastructures et qualité de vie

Nous sommes d'avis que la Ville d'Amos (ville-centre de la MRC d'Abitibi), avec les infrastructures qu'elle possède (nombreux espaces pour l'habitation, création d'un 3^e parc industriel, des zones commerciales inexploitées, services de proximité), a la capacité de recevoir une augmentation de population résultant de la construction et de l'exploitation de la mine de nickel.

On estime que la Ville d'Amos, mis à part son réseau de traitement des eaux usées, a la capacité en infrastructures pour accueillir une population pouvant atteindre 30 000 habitants comparés à environ 12 671 résidents qui y vivent aujourd'hui. En effet, nous le faisons déjà en desservant la population de la MRC d'Abitibi par nos différents services en santé, culture, éducation, commerces, industries, etc.

Mentionnons aussi que depuis quelques années déjà, la Ville d'Amos se prépare à une croissance de sa population par la planification de nouveaux secteurs résidentiels avec différents promoteurs et par la mise en place d'incitatifs pour la construction résidentielle et industrielle. Ainsi, 8 projets de développement résidentiel ont été élaborés et certaines phases ont débuté. De nouvelles rues ont été créées et des terrains résidentiels sont maintenant disponibles pour accueillir de nouveaux résidents. Également, afin d'améliorer le taux d'occupation des logements locatifs qui est très bas depuis quelques années, la Ville a instauré dès 2009 un programme de crédit de taxes foncières pour favoriser la construction d'immeubles résidentiels de plus de 40 logements. Et plus tard en 2012, un autre programme a vu le jour pour les résidences de 4 à 39 logements et de 1 à 3 logements. Ces programmes pour le logement ont porté fruit, puisque de nouveaux édifices multilogements ont été construits depuis les 4 dernières années et d'autres projets sont en élaboration. Le taux d'occupation s'est d'ailleurs légèrement amélioré en 2013.

4.3. Emplois et retombées économiques

Les retombées du Projet Dumont de RNC seront très importantes avec, au dire de la compagnie minière, un investissement de **3,1 milliards de dollars**. Une proportion de l'ordre de **41 %** de ce montant est estimée être dépensée au Québec, dont environ **19 %** serait sous forme de retombées pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les chiffres en dépenses d'exploitation sur le site, d'une durée de vie de 33 ans, sont encore plus révélateurs quant aux retombées directes et indirectes que le Projet Dumont pourrait amener : on fait état que sur des dépenses de **10,8 milliards de dollars**, environ le tiers de cette somme (**3,6 milliards de dollars**) serait dépensé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

À cet effet, la construction et l'exploitation de la mine permettront d'offrir de nombreux emplois pour des travailleurs se trouvant dans un rayon de 105 km du site du Projet Dumont. Plus spécifiquement, *pendant les six mois les plus intenses des travaux, le nombre de travailleurs devrait se situer entre 1 100 et 1 300, tandis qu'en dehors de cette période intensive, il devrait y avoir près de 1 000 travailleurs de construction sur le site minier. La main-d'œuvre sur le chantier devrait évoluer au cours des deux années des travaux de construction.*

Pendant les 5 premières années d'opération, le nombre moyen de travailleurs affectés aux opérations minières est évalué à environ 600, incluant les employés de RNC et autres entrepreneurs. Ce nombre augmentera à environ 800 employés après la phase d'expansion du concentrateur, puis déclinera à environ 300 travailleurs lorsque les opérations d'extraction de minerai dans la fosse cesseront et que l'usine traitera le minerai de basse teneur accumulé¹.

¹ Résumé des études sur le projet Dumont réalisé par Royal Nickel Corporation - avril 2014.

Avec ces données, nous sommes d'avis que ce projet permettra à certains employés qui travaillent à l'extérieur de se rapprocher, d'attirer de nouveaux travailleurs désireux de s'installer en région et à certains autres (des jeunes par exemple) de revenir et de prendre racine plutôt que d'aller vivre à l'extérieur. Nous croyons que cela viendra en quelque sorte contrer les effets du sous-investissement en exploitation minière des dernières années. L'Abitibi est une région minière et doit garder ce levier économique pour occuper le territoire, contrer le ralentissement forestier et recycler les travailleurs de l'industrie forestière malmenés ces dernières années. La proximité du site de Dumont d'Amos et de La Sarre ainsi que la présence d'un bassin de travailleurs qualifiés et expérimentés, permettront aussi d'éviter le « fly-in / fly-out » vécu par d'autres régions du Québec, tels la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

De nombreuses opportunités seront disponibles pour les entreprises amossoises et régionales. L'offre de biens et services en lien avec le projet, de façon directe ou indirecte, est appelée à augmenter de façon importante. Inévitablement, les entreprises existantes s'efforceront d'élargir leurs offres de produits adaptés aux besoins de l'entreprise et en ajouter à celle déjà disponible. Toute cette mouvance devrait permettre le maintien et/ou la création d'emplois supplémentaires, de nouveaux investissements en immobilisation et l'achat d'équipements ou de biens meubles supplémentaires afin de répondre aux besoins inhérents.

En plus du fait que certains profiteront de l'occasion pour venir s'installer en région et démarrer leur entreprise, dans le but d'offrir des biens et services au Projet Dumont, la venue de ceux-ci sera bénéfique pour le reste de la région. Ce projet viendra évidemment créer un nouvel essor économique. Bien que le projet ne soit pas encore en construction, nous avons constaté une dynamique et une synergie se créer entre RNC et les fournisseurs : il y a le constat évident que plusieurs de nos entreprises ont la volonté et sont capables d'y contribuer.

Le projet Dumont représente une opportunité de diversification de notre économie, non seulement dans le type d'industrie primaire (rééquilibrage entre le minier et le forestier afin de diminuer notre plus forte exposition aux aléas de ce dernier), mais aussi dans le minier (ajout d'exploitation de métaux de base en plus de celle aurifère qui accapare la majeure partie de l'industrie régionale).

Une des plus grandes retombées économiques d'un projet minier est de permettre à la main-d'œuvre et aux entreprises, non seulement de faire des gains financiers avec la venue d'un tel projet, mais permet également à nos gens de se développer une expertise. D'ailleurs, c'est ce qui a fait en sorte qu'aujourd'hui, l'Abitibi est reconnue à travers le monde. Il s'agit d'un atout non négligeable représentant un aspect important du développement durable d'un projet.

Soulignons la façon d'agir jusqu'à présent de RNC qui a permis à nos commerces de participer au projet depuis le début. RNC travaille constamment à se faire voir, être accessible et participe aux actions économiques dans le milieu. Plus encore, l'entreprise a toujours été ouverte aux initiatives proposées et nous les en remercions.

Finalement, une politique de maximisation des retombées a été présentée le 21 mai dernier par l'entreprise à Launay. Plus spécifiquement, la politique corporative de responsabilité sociale de l'entreprise, la politique de ressources humaines et de responsabilité ainsi que la politique d'achat pour le projet Dumont nous ont été décrites. Nous sommes d'avis que ces différents outils, jumelés au *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue* du Comaxat, permettraient à la communauté d'affaires locales, mais également régionales de profiter du projet à son maximum.

4.4. Retombées sociales et occupation du territoire

Bien que la Ville d'Amos soit consciente que certains des futurs employés de la minière seront possiblement déjà établis dans les municipalités des environs du projet, nous pensons que le projet Dumont favorisera plus particulièrement le retour des jeunes en région de par les opportunités directes et indirectes créées. L'expérience des dernières années du projet Osisko démontre ce fait². Nous pouvons renchérir en parlant d'une nouvelle synergie notamment au niveau de l'habitation qui est en train de se créer à cause, entre autres, dudit projet. En effet, différentes initiatives ont vu le jour tel : projet Amos-Est, projet Domaine Bellevie, projet Figuery, projet Hirondelles, etc.³ De par nos interventions des dernières années, les gens s'activent afin d'être prêts lors du déploiement du projet. Bien évidemment, tout n'est pas parfait, mais en sommes, nous pouvons affirmer qu'au niveau économique ainsi qu'au niveau de l'immobilier, des efforts sont faits.

Également, nous sommes d'avis que l'exploitation de ce gisement favorisera le maintien et/ou l'augmentation de la population, aujourd'hui vieillissante. Il amènera assurément de nouvelles familles souhaitant s'installer à proximité, ce qui par ricochet permettra aux municipalités environnantes d'accroître la richesse foncière et qui, à coup sûr, amènera des réinvestissements dans les infrastructures publiques sportives, culturelles, mais aussi dans l'habitation sociale essentielle au maintien d'un équilibre de la mixité socio-économique actuellement présente sur le territoire.

4.5. Implication de la Ville d'Amos dans le projet

La Ville d'Amos a participé à différentes rencontres consultatives et/ou présentations réalisées par l'entreprise avec plusieurs représentants du milieu.

² Étude de suivi économique local et régional de Mine Canadian Malartic réalisée par KPMG, 2012.

³ Voir la carte de tous les projets en annexe.

Lorsque Royal Nickel a réalisé des visites terrain, dans la majorité des cas, un représentant de la Ville était présent. Elle participe actuellement à la table municipalité-compagnie mise sur pied par ladite entreprise. Notons également que le Service du développement économique est l'initiateur des différentes activités visant à maximiser les retombées économiques au sein du territoire.

Mentionnons finalement que la Ville d'Amos a également mis en place des incitatifs (crédits de taxes) visant à répondre aux besoins découlant de projets d'envergures comme le projet Dumont de Royal Nickel, mais également à d'autres projets dont celui du nouveau centre de détention, du projet minier Québec Lithium, etc. De plus, elle a stimulé la construction résidentielle et favorisé la diversification de son économie :

- Programme d'aide sous forme de crédit de taxes en vue de favoriser la construction de bâtiments résidentiels sur le territoire de la Ville d'Amos (1 à 39 logements – VA-781);
- Programme de revitalisation visant la construction, l'aménagement et la rénovation de résidences comportant un minimum de quarante (40) unités de logement – VA-626;
- Programme d'aide sous forme de crédit de taxes aux entreprises – VA-777.

4.6. Impacts négatifs envisagés

Bien que nous sommes en faveur du projet, nous savons qu'il amènera également un certain lot de problématiques et/ou d'interrogations telles que :

- Impact visuel;
- Bruits et vibrations;
- Circulation accrue sur la route 111 Ouest;
- Destruction potentielle de milieux humides;
- Qualité de l'eau versus les eaux souterraines;

- Explosions + poussière à l'ouest de la Ville pour ne nommer brièvement que ceux-là.

Cependant, l'entreprise a déjà documenté et proposé différentes solutions dans la documentation remise au BAPE et/ou rendu disponible l'information sur leur site Internet. En ce qui concerne le point en lien avec les eskers, bien que nous ayons des interrogations quant à leur protection, la recherche et la documentation fournies par RNC ainsi que les travaux réalisés par la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) nous ont donné des réponses et rassurés sur le sujet.

Enfin pour la Ville d'Amos, il faudra s'attendre à une augmentation accrue du trafic du chemin de fer occasionné par l'important transport de minerai produit par la minière. Il faudra s'assurer de limiter les désagréments que cette activité pourrait occasionner.

Rajoutons que nul ne peut ignorer le fait que les citoyens s'informent, s'expriment, se regroupent et questionnent les entreprises ainsi que les projets. Ils veulent de plus en plus avoir un mot à dire, notamment sur le développement économique et sur l'environnement. Les grands projets qui voient le jour aujourd'hui ont une chose en commun, ils ne peuvent pas se réaliser sans qu'il existe une forme d'acceptabilité du milieu, communément appelée acceptabilité sociale. Oui, le développement économique est important, mais il ne peut se faire à n'importe quel prix. Nous sommes d'avis que ce message a toujours été une évidence pour Royal Nickel étant donné la place octroyée aux citoyens dans les différents processus ainsi que dans les travaux qu'ils ont réalisés afin d'obtenir des réponses aux différentes problématiques et/ou interrogations de ceux-ci.

5. Conclusion

Nous croyons que le travail de collaboration, entre les municipalités et l'industrie minière en Abitibi au cours de la dernière décennie, a amené une diversification des attentes, mais également une plus grande transparence. À cet effet, la Ville d'Amos a été constamment mise au fait de l'état d'avancement du projet Dumont. Un canal de communication clair a été mis sur pied entre la minière et la Ville d'Amos ainsi que les autres municipalités impactées, ce qui nous a permis de planifier le travail à faire.

L'entreprise a également fait preuve d'une démarche cohérente en prônant des valeurs du développement durable. Bien qu'à la base, un projet minier n'est pas un projet de développement durable a proprement parlé, RNC a réussi jusqu'à maintenant à tendre vers le modèle et à organiser ces actions en conséquence.



Toutefois selon ce dernier graphique, le développement durable comprend trois composantes : l'économie, l'environnement et le social.

En ce qui concerne le Projet Dumont et l'économie générée, il est évident que sa venue amènera une richesse collective. Pour le social, il faut noter que cette richesse permettra l'amélioration ou le maintien des services à la population (municipaux, institutionnels, etc.)

à une époque où la population vieillie et au moment où l'occupation du territoire est très importante pour le Gouvernement du Québec.

Aussi au niveau éducationnel, le projet amènera le développement d'une expertise pour la main-d'œuvre et les entreprises régionales qui pourra être exportée à travers le monde.

Enfin, bien que les impacts environnementaux soient importants au cours des prochaines années, RNC démontre une réelle volonté de les minimiser et planifie une restauration du site à la fin du projet, contrairement à plusieurs projets miniers du passé.

Pour toutes ces raisons, dans la volonté de réaliser le projet et d'en minimiser les impacts négatifs le plus possible, l'équipe de Royal Nickel peut compter sur l'appui de la Ville d'Amos dans sa réalisation puisque de façon générale le Projet Dumont est positif notamment, en termes d'emploi et de retombées économiques pour la population de la Ville d'Amos, voire de la MRC d'Abitibi, ainsi que celle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous sommes donc en faveur de sa réalisation.

Annexe 1

